

# le trait d'union



CORZÉ  
JUILLET 2015

## Sommaire

Editorial	3
Le budget communal	4 - 5
Le personnel communal	6 - 7
Travaux	7
Infos communales	8 - 9
Infos brèves	10
Services	10
Semaine bleue	10
Services	
Bibliothèque	11
Espace jeunes	12
CME	12
Accueil de loisirs	13
Evènements Actualités	
Ecole	14
TAP	15
Petite enfance	15
A vos agendas	16
Vide greniers	17 - 18
Transports	19
Fabul'eau	20

### Mairie de Corzé

4 rue du Commerce 49140 CORZE  
tel 02 41 18 56 30  
fax 02 41 32 27 01  
mairie@corze.fr

Secrétariat ouvert lundi, mercredi,  
jeudi de 8h30 à 12h  
mardi et vendredi de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h30  
et le samedi de 9 h à 12 h  
<http://www.corze.fr>

Secrétariat fermé le samedi  
du 11 juillet au 22 août inclus

Monsieur le Maire reçoit sur  
rendez-vous pris auprès du secrétariat,  
le vendredi de 14h à 17h30  
et le samedi de 9h à 12h

## Pique-nique Corzéen

Le pique nique communal a eu lieu dimanche 21 juin : tous les corzéens qui le souhaitaient ont pu se retrouver au bord du Loir pour partager une journée conviviale et riche de rencontres.



Photos Francette JONCHERAY

La journée s'est terminée par un concert de Gospel dans l'église de Corzé, concert organisé par l'Association des jeunes de Corzé, « Corz'and co ». Le groupe « Keur couleur Gospel » a encore une fois inspiré sa joie de vivre au public venu nombreux !

## Inauguration du parcours sportif

Vendredi 3 juillet a eu lieu l'inauguration du parcours sportif installé rue de la Gare, à proximité de l'entrée du circuit de modélisme. Ce parcours est la concrétisation d'un projet du Conseil municipal d'enfants précédent.

Les jeunes conseillers municipaux conviés à l'inauguration ont été invités à essayer les équipements. Les élus municipaux et leurs prédécesseurs, conviés pour l'occasion, y ont été invités également.

Les résultats ont été variés, une fréquentation assidue des lieux permettra de progresser ...

Un « jus de fruits d'honneur » a clôt cette sympathique manifestation.



Photo Francette JONCHERAY

Pour consulter le site de la commune  
<http://www.corze.fr>

Si vous souhaitez recevoir des informations concernant les manifestations culturelles, des dates de réunions publiques ou associatives ou des informations concernant par exemple la plateforme PLUI... faites le nous savoir en laissant un message dans ce sens sur le site de la mairie [www.corze.fr](http://www.corze.fr) dans la bannière en entête, dans la rubrique « vos suggestions ».



Madame, Monsieur,

Ce premier semestre a été l'occasion de mener, au sein du conseil municipal, des travaux et réflexions importants pour l'avenir de notre commune et de notre territoire.

Tout d'abord, comme vous avez pu l'entendre ou le lire, la réduction de certaines ressources des communes et en particulier la baisse des dotations de l'Etat, que j'évoquais dans mon précédent éditorial, ont donc conduit de nombreuses communes à envisager de se regrouper en commune nouvelle. Ce dispositif leur permet de préserver momentanément leurs ressources, en bénéficiant du gel de la baisse de leurs dotations pendant 3 ans. Cette disposition a notamment été choisie par de nombreuses communes des Mauges ou, plus proche de nous, par Baugé en Anjou commune nouvelle déjà constituée, ou Jarzé dont le projet est bien avancé.

La réflexion menée au sein du conseil municipal de Corzé n'a pas mis en évidence de projet commun ou suffisamment avancé avec des communes voisines pour entreprendre dans l'immédiat cette démarche de regroupement. Nous avons néanmoins bien identifié que les habitants partageaient avec certaines d'entre-elles un réel bassin de vie commun, et que nous entretenions aussi depuis longtemps des échanges et partenariats forts avec elles. Nous restons donc attentifs et vigilants à ce qui nous entoure et nous poursuivons nos réflexions pour réunir toutes les données objectives justifiant la pertinence de nos choix.

Mais, à ce jour, il n'y a pas de projet de commune nouvelle à Corzé.

S'agissant de l'évolution des territoires, l'extension du périmètre de notre communauté de communes est directement liée à l'application de la loi NOTRe qui doit fixer à 15 000 voire 20 000 (la loi n'est pas votée à l'heure où j'écris), le seuil minimum de population. Par ailleurs le Préfet de Maine et Loire a souhaité accélérer le processus suite à la commission départementale de coopération intercommunale réunie le 22 mai 2015. Il a ainsi décidé de consulter l'ensemble des conseils municipaux et communautaires sur l'avant-projet de schéma départemental de coopération intercommunale, en leur demandant de se prononcer sur sa proposition de projet de territoire avant la fin juillet 2015. Pour la communauté de communes du Loir, dont la population est de 11 418 habitants, sa proposition était la création d'un grand territoire regroupant les communautés de communes autour de Tiercé, Durtal, Baugé, Beaufort Seiches et du Val d'Authion constituant un ensemble de 71 039 habitants. Il admettait néanmoins une alternative consistant au regroupement en 2 fois 3 EPCI<sup>1</sup> à savoir une communauté regroupant les communautés de communes de Baugé, Beaufort en Anjou et Vallée Loire-Authion et une communauté regroupant les communautés de communes du Loir, des Portes de

l'Anjou et Loir-et-Sarthe.

Pour leur part, les élus de Corzé ont refusé à l'unanimité, lors du conseil municipal du 3 juillet, la proposition de «grand EPCI » du préfet, retenant néanmoins sa solution alternative de territoire autour de Tiercé, Durtal et Seiches sur le Loir, pour les raisons suivantes :

- Leur volonté d'un maintien dans le pôle métropolitain et de son SCOT<sup>2</sup>.
- L'unité géographique du bassin de vie constitué par l'alternative à trois communautés de communes.
- L'existence de relations entre ces territoires.
- Les liens existants entre les élus et le personnel de ces EPCI et les facilités de rapprochement qui en découlent.
- La mise en cohérence évidente de leurs niveaux de compétences.
- L'émergence en cours d'un projet commun entre ces communautés de communes.
- La volonté de conserver une proximité de services et de tissu associatif.
- La volonté de conserver leur identité : un territoire marqué par les rivières et leurs vallées.

Enfin la commune de Corzé s'est engagée dans la réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) avec les communes de la communauté de communes du Loir. Depuis le 18 juin dernier, les réunions et séminaires se succèdent avec une participation toujours très assidue de vos élus afin d'élaborer les documents, plan d'aménagement et de développement durable (PADD) et le règlement et les orientations d'aménagement et de programmation qui façonneront l'avenir de notre territoire.

Vous serez également sollicités pour donner votre avis sur ce projet ; à cet effet une plateforme numérique de contribution sera mise en place pour recueillir vos points de vue, vos propositions, vos souhaits et vos attentes citoyennes ; dès son activation, en septembre, j'organiserai une réunion d'information pour vous expliquer le fonctionnement de cet outil.

Dès la rentrée, toutes les occasions, et notamment les manifestations seront mises à profit pour vous faire connaître ce dispositif de collecte d'informations ....

D'ici là, je vous souhaite une belle saison estivale et d'agréables vacances.

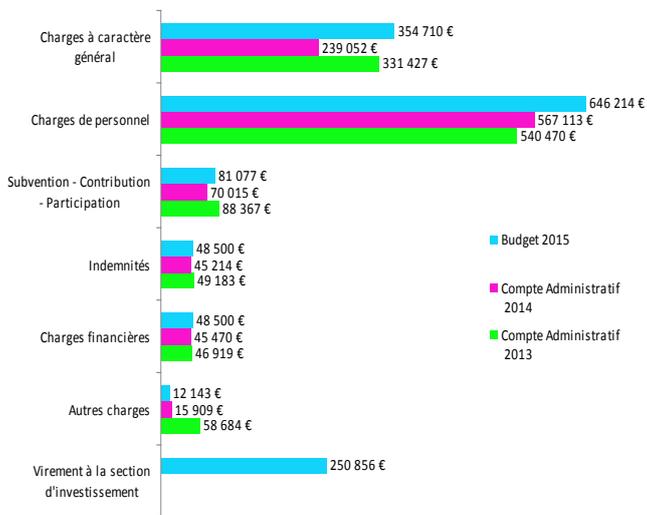
Jean-Philippe GUILLEUX  
Maire de Corzé

1 Etablissement Public de Coopération Intercommunale

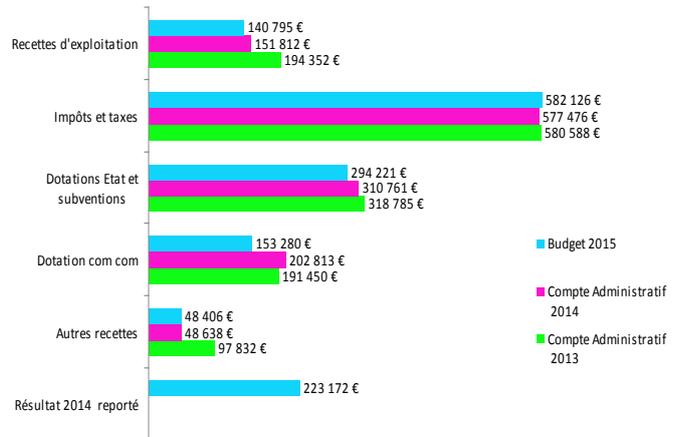
2 Schéma de Cohérence Territorial

# Le budget communal

## Dépenses de fonctionnement



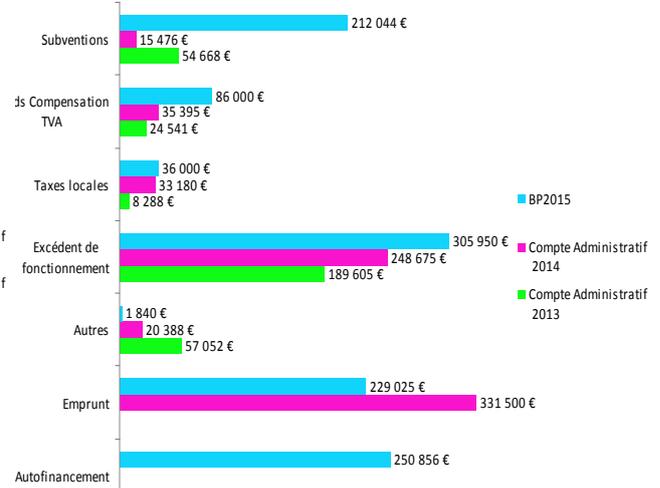
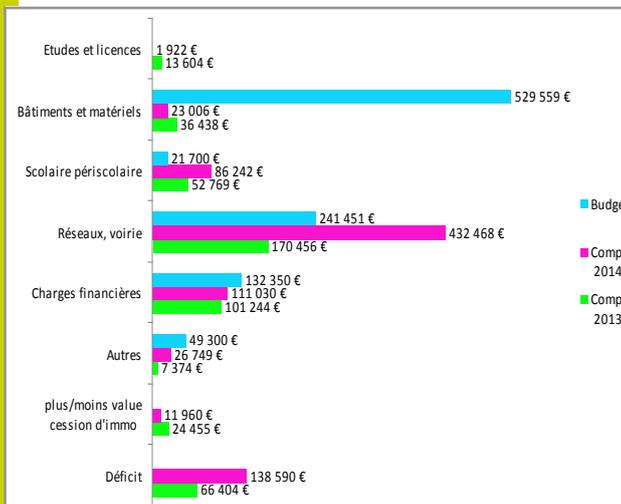
## Recettes de fonctionnement



Pour comprendre l'augmentation du chapitre « Charges de personnel » lire l'article page 6. Il faut également noter l'effet des charges de personnel concernant les TAP sur une année pleine.

## Dépenses d'investissement

## Recettes d'investissement



A noter, parmi les travaux prévus en investissement, figurent :

- la réhabilitation de la bibliothèque qui comprendra la création d'une salle polyvalente accessible de plain-pied ainsi qu'une extension des bâtiments de la mairie pour un montant total de 405 000 €. Ces travaux seront financés par un autofinancement ainsi qu'un emprunt à hauteur de 363 000 €
- la sécurisation de la RD 323 entre le carrefour de la Maison Neuve et le carrefour du Bourg Joli
- la sécurisation de la RD 192 du carrefour de la Maison Neuve jusqu'au cimetière.

## Taux d'imposition

	2013	2014	2015
Taxe d'habitation	13,25 %	13.25 %	13.50 %
Taxe foncière sur propriétés bâties	25.41 %	25.41 %	25.89 %
Taxe foncière sur propriétés non bâties	37.56 %	37.56 %	38.27 %

### A titre d'information, voici le détail des subventions allouées aux associations par la commune en 2015 :

Tennis club Villevêque Soucelles	80.00 €
Loir Basket Club	713.00 €
Seiches basket club	50.00 €
Football club Pellouailles Corzé	1 244.00 €
Rugby club des Trois Rivières	76.00 €
AS Judo jujitsu du Loir	426.00 €
Villevêque danse	852.00 €
Sport détente modern jazz	54.00 €
Association gym club seichoïse	50.00 €
Challenge le Corzéen	293.00 €
Les Ailes du Loir	50.00 €
Prévention routière	53.00 €
A.F.R. Corzé	308.00 €
Association Culturelle de Corzé	1 882.00 €
École de musique de Seiches	294.00 €
École de musique de Villevêque	1 029.00 €
Harmonie du Plessis-Grammoire	288.00 €
Cahiers du Baugeois	98.00 €
Anciens combattants	201.00 €
Protection des cultures	552.00 €

Les barèmes n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation en 2015.

Les montants ont été fixés à l'arrondi supérieur. Le montant minimal versé est de 50 € par association.

## Focus sur le fonctionnement des services techniques

Sur les bases de l'organisation existante, la nouvelle municipalité a souhaité renforcer la responsabilité et optimiser les compétences de chacun de ses agents des services techniques.

Les 2 adjoints, Jean-Pierre MARTIN et Joël BEAUDUSSEAU ont été chargés d'animer et de coordonner les activités de l'équipe des services techniques en lien directe avec la secrétaire générale de la mairie.

Ce dispositif a permis à Serge MERCIER, responsable des services techniques, de se libérer de la fonction managériale et de recentrer son activité sur la gestion des bâtiments, il assume désormais la fonction de responsable patrimoine, maintenance et sécurité, en relation directe avec Jean-Pierre MARTIN.

Chaque membre de l'équipe a été désigné référent, au regard de ses compétences et/ou des habitudes de travail en place jusqu'à aujourd'hui.

C'est ainsi que Gérard FOULARD a été identifié référent pour les routes, fossés, ouvrages, Claude ROCHE référent pour les plantations (peupliers, frênes, ...), Hervé MABON référent pour tout ce qui est de l'entretien et du suivi de la station d'épuration, de la station de relèvement et des différents réseaux eaux usées et eaux pluviales et Florian MALZIS référent pour les espaces verts (création, entretien), ainsi que du réseau routier urbain.

Ce sont là les principales responsabilités affectées à chacun d'entre eux. Néanmoins chaque agent en dehors de sa propre responsabilité intervient dans tous les autres domaines d'activité, en fonction de la saisonnalité, des travaux et/ou chantiers à réaliser et de ses compétences (mécanique, électricité, espaces verts, soudure, peinture, plomberie, maçonnerie, conduite d'engins, ...). La gestion de l'équipe par les 2 adjoints se fait sous la forme participative, chaque agent peut apporter sa contribution à la réflexion collective, par son expérience et ses compétences, au moment des réunions de travail.

Chaque lundi, une réunion de travail, avec l'ensemble de l'équipe présente, les 2 adjoints et la secrétaire générale

permet de faire un point sur les différents dossiers en cours, sur les tâches à accomplir et permet de finaliser le programme de la ou des semaines à venir. La secrétaire générale actualise toutes les semaines son compte-rendu.

Mais pour mieux comprendre la nature des principales activités des services techniques et quelles tâches les occupaient le plus, encore fallait-il « mesurer » le temps de travail. Une période d'observation a permis de définir, en équipe, 4 grands axes d'activités et 35 sous activités répétitives, ce qui a permis de créer une feuille type de travail hebdomadaire.

A partir de ces documents mis en place depuis le 2<sup>ème</sup> semestre 2014 et la volonté d'internaliser un maximum de petits et gros travaux au sein des services techniques de la commune (exemple : entretien de la salle des sports), le recrutement d'un nouvel agent devenait incontournable.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, Pascal LEPROUST complète donc l'équipe en place, il est référent pour tout ce qui est de l'environnement » (propreté du bourg, des hameaux, ..) et aussi pour le cimetière.

Les premiers résultats de ce nouveau mode de fonctionnement sont encourageants, chaque agent s'étant approprié cette notion d'autonomie dans la gestion de son travail.

Devant chaque demande d'intervention des habitants, des associations, des enseignants, des autres services communaux, ... les agents des services techniques évaluent leur capacité à gérer la solution en interne avant d'avoir recours à un intervenant extérieur (c'est moins coûteux et plus rapide, sous réserve de respecter les règles de l'art).

Chaque demande d'intervention est tracée par un document de suivi rempli par les services administratifs, lors d'un appel téléphonique ou d'une démarche en mairie et transmise dans la journée aux services techniques, en dehors de tout caractère d'urgence.

Pour réussir dans sa mission de service public, les services techniques de la commune ont aussi besoin de tous les Corzéens comme source d'information.

### Quelques chiffres pour illustrer

Les 4 grands axes de travail	2 <sup>ème</sup> semestre 2014 4384,75 heures travaillées	1 <sup>er</sup> semestre 2015 4533,25 heures travaillées
Entretien des bâtiments	505,50 h soit 11,53 %	904 h soit 19,94%
Entretien des équipements, de l'environnement, ...	2 342,75 h soit 53,43 %	2482,25 h soit 54,76 %
Entretien des voiries, des routes, des chemins, des collecteurs, des plantations, ...	904 h soit 20,62 %	463,50 h soit 10,22 %
Divers (participation aux manifestations, réunions, entretien du matériel, ...)	632,50 h soit 14,42 %	683,50 h soit 15,08 %

### Commentaires :

En raison de la saisonnalité entre le 2<sup>ème</sup> semestre 2014 et le 1<sup>er</sup> semestre 2015 nous pouvons constater des variations importantes (du simple au double) entre l'entretien des bâtiments et l'entretien des routes.

Pour l'entretien des bâtiments, l'écart est lié entièrement au nettoyage et au rangement au sein des ateliers communaux, désormais l'équipe assure un suivi régulier.

## Le personnel communal

### Quelques réalisations



## Travaux sur giratoire de la Maison Neuve

Les aménagements du carrefour giratoire de la RD323 / RD192 vont engendrer des perturbations pour la circulation sur ces deux axes. Voici le plan de circulation qui sera mis en place pendant les travaux.



### Ne traitez pas à proximité de l'eau

La commune a pris des mesures propres à préserver votre environnement :

- pas d'utilisation d'insecticide ou fongicide
- pas de désherbage chimique dans les lieux fréquentés par les enfants (école, aire de jeux, environnement salle des sports, ...) et sur toute surface imperméable
- traitement au désherbant uniquement sur les trottoirs en sable et au cimetière
- binage en début d'été sur les axes de passage régulier autour du bourg et dans les massifs des grands axes

Vous aussi, vous pouvez adopter un comportement plus respectueux de l'environnement. Si quelques herbes folles apparaissent devant chez vous ... l'arrachage de ces herbes est à privilégier.

*L'application des produits phytosanitaires (désherbants, fongicides, insecticides) est interdite à proximité de l'eau. Aucune application ne doit être effectuée sur les fossés, collecteurs et bassins de rétention d'eaux pluviales, même à sec.*

*Le traitement des caniveaux, avaloirs et bouches d'égoûts est également interdit.*

### Jardiner en protégeant sa santé, l'eau et l'environnement

Crepepp

Vous allez peut-être effectuer un traitement pour protéger vos cultures contre les maladies ou les insectes, ou désherber vos allées et massifs.



Attention, de mauvaises pratiques peuvent être à l'origine d'une pollution de l'eau et de l'environnement...



**1 seul gramme de substance active** suffit à polluer **10000 m<sup>3</sup> d'eau**,

- soit la consommation d'eau d'une famille de 4 personnes pendant au moins 50 ans!
- soit un fossé de plus de 10 kilomètres de long.

La concentration de 0,000001 g par litre (0,1 µg/l) au-delà de laquelle une eau n'est plus potable, est très rapidement atteinte.

### La prévention des risques

Les détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) sont obligatoires dans les logements et doivent être installés depuis le 8 mars 2015

Toutes les deux minutes, un incendie se déclare en France. Leur nombre a doublé en vingt ans. Plus que le feu lui-même ce sont les fumées qui tuent : 80 % des victimes d'incendie meurent intoxiquées par les fumées.

Six bonnes raisons d'installer un détecteur de fumée :

1) pour sauver votre vie et celle de vos proches : les incendies mortels surviennent généralement la nuit. Le détecteur de fumée vous protège pendant votre sommeil en vous réveillant en cas de départ d'incendie.

2) parce que c'est obligatoire depuis le 8 mars 2015, chaque propriétaire doit équiper son logement et chaque occupant a l'obligation de l'entretenir.

3) pour détecter les fumées : les victimes d'incendies sont majoritairement victimes des fumées et non des flammes d'un incendie. Plus que les flammes, ce sont les fumées qui tuent. Le détecteur alerte l'occupant avant qu'il ne

soit trop tard et que toutes les pièces du logement soient envahies par la fumée.

4) pour agir vite contre le feu : plus vite on lutte contre le feu, plus facilement on l'éteint : au bout d'une minute, un verre d'eau suffit à éteindre le feu ; au bout de trois minutes, il faut une citerne ! Avec un détecteur, les pompiers seront alertés plus rapidement, le feu maîtrisé au plus vite, et vos vies et votre maison sauvées !

5) parce que cette protection n'est pas chère : un détecteur coûte une vingtaine d'euros.

6) parce que le détecteur est facile à installer : le détecteur se fixe idéalement au plafond, en priorité dans les zones desservant les chambres... et vous protège efficacement.

*(extraits de la campagne de prévention de la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France et des Ministères du Logement et de l'Intérieur)*



Dans les trois mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la **délivrance d'un certificat** qui est **exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques** (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

## Rappel des arrêtés préfectoraux

### Interdiction de brûler les déchets

Par arrêté 2013-012 en date du 25 février 2013, le préfet de Maine et Loire a apporté des exceptions à l'interdiction de brûler les déchets à l'air libre.

Quelques exceptions à cette interdiction concernant les déchets verts :

Le brûlage à l'air libre est toléré hors zones urbaines et uniquement pour des déchets verts secs.

Les déchets verts secs sont des déchets dont le taux d'humidité n'empêche pas une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air et qui ne produisent pas de fumées excessives.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez brûler les déchets verts secs issus de votre production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts. Vous veillerez à les brûler en dehors des zones urbaines, sans créer de troubles de voisinage et en respectant les horaires suivants :

- entre 11h et 15h30 en décembre, janvier, février
- entre 10h et 16h30 en mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre.

Si vous êtes un agriculteur, vous pouvez brûler, dès lors qu'ils sont secs :

- les résidus végétaux générés par votre activité agricole
- les déchets verts issus des tailles des haies bocagères
- les déchets verts issus de la taille et de l'arrachage de produits susceptibles d'être porteurs de maladies.

Cette autorisation de brûlage à l'air libre est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai entre 7h et 17h.

Si vous êtes un propriétaire forestier, vous pouvez brûler, dès lors qu'ils sont secs, les rémanents.

Cette autorisation de brûlage à l'air libre est limitée à la période du 16 octobre au 15 février et du 1er avril au 15 mai entre 7h et 17h.

La valorisation des déchets doit être privilégiée (compost, paillage, tonte mulching, dépôt en déchèterie...)

## Le recensement et la Journée Défense et Citoyenneté

Pour tout renseignement veuillez contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National d'ANGERS (02.44.01.20.50)  
mail : csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

### Arrêté du 30 décembre 1999 concernant les activités privées

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables**  
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- **le samedi**  
de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- **le dimanche et jours fériés**  
de 10h à 12h.

## Association Culturelle de Corzé

Pensez à vos prochaines activités, l'Association Culturelle vous propose des ateliers de :

- Patchwork, couture, tricot
- Œnologie
- Conversation en anglais
- Marche, rando
- Informatique
- Sculpture sur bois
- Jeux de société

Renseignements :

cesbronmarieandree@gmail.com

## Infos brèves

### Votre potager est trop généreux, que faire des fruits et légumes dont vous n'avez pas besoin ?

A titre expérimental, les élus de la commune proposent à tous les jardiniers de déposer devant chez eux leur surplus de production de fruits et légumes en indiquant sur un panneau : SERVEZ VOUS

## La Fête des Foins

Organisée par l'Association de Sauvegarde du Matériel Agricole du Loir (ASML), la Fête des Foins a eu lieu dimanche 14 juin sur les bords du Loir à Corzé.



Le 6 décembre dernier la municipalité avait décidé de relancer le téléthon sur la commune par l'organisation d'un petit-déjeuner ouvert à toute la population. Cette année, elle a décidé de renouveler à minima l'opération, en espérant que vous serez encore plus nombreux. Si vous souhaitez participer à l'organisation de cette manifestation, une réunion est prévue à cet effet dans les salles associatives le samedi 5 septembre à 10 h 00. Ce petit-déjeuner pourra être suivi d'autres activités à définir entre nous selon les bonnes volontés et idées de chacun.



## Le portage des repas

Le portage des repas à domicile est un service de proximité assuré par la commune, qui permet aux personnes de plus de 60 ans en situation de fragilité (retour d'hospitalisation, isolement, grand âge...) de bénéficier de la livraison d'un repas à leur domicile.

Les repas : c'est un repas froid à réchauffer qui est livré à domicile.

Il est composé :

- d'un potage ou d'une entrée
- d'un plat garni
- d'un fromage
- d'un dessert.

Le repas livré doit obligatoirement être conservé dans un réfrigérateur, de sa livraison à sa consommation. C'est la personne qui effectue la livraison qui dépose le repas dans le réfrigérateur.

Les bénéficiaires peuvent demander une livraison pour les repas :

- du midi uniquement
- du midi et du soir
- selon le nombre de jours souhaités
- pour une personne ou un couple

Les tarifs : 8,49 € pour les habitants de la commune, 12,12 € pour les personnes extérieures.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour obtenir des informations complémentaires ou pour vous procurer un dossier d'inscription.

## Le transport solidaire, vous connaissez ?

La commune envisage de mettre en place un nouveau service de proximité, **le transport solidaire**, en proposant une liste de personnes bénévoles, prêtes à véhiculer des personnes privées de tout moyen de locomotion.

Sans concurrence avec les modes de transport déjà existants (taxis, ambulances, cars...) ce système permettra de renforcer l'offre de

déplacement sur la commune pour des personnes isolées et en difficulté.

Ce service repose sur la mobilisation des bénévoles. Alors chauffeurs bénévoles, faites vous connaître !

Toute personne souhaitant s'impliquer dans ce projet devra se faire connaître auprès du secrétariat de Mairie.

## La semaine bleue

des après-midi animation avec goûter.

Vous retrouverez les dates et lieux dans le calendrier en page 16. Les personnes de 65 ans et plus pourront participer gratuitement à ces animations. Elles devront s'inscrire avant le 15 septembre 2015 et recevront pour ce faire une invitation personnelle.



## Un projet de mémoire locale a besoin de vous

La bibliothèque de CORZÉ a décidé de monter une exposition qui sera présentée lors de l'inauguration de la future extension de ses locaux.

Cette exposition intitulée « CORZÉ dans la Guerre de 14-18 » s'attachera à présenter la vie de CORZÉ, de ses habitants pendant cette période ainsi que les conséquences de la guerre sur les hommes, les familles et sur leur territoire.

Un groupe de travail a commencé à travailler sur ce projet d'envergure, il est composé de Claudie BRISEBARRE, Marie-Andrée CESBRON, Danièle DANARD, Augustin DERSOIR, Francette JONCHERAY, Béatrice MARTIN, Sylvie PIVERT et Régine SAMSON. Ce groupe de travail a vocation à s'élargir à tout volontaire intéressé.

L'exposition s'appuiera sur des documents, des objets ou encore des témoignages locaux. Aussi ne pourra-t-elle voir le jour qu'avec le concours du plus grand nombre de Corzéens.

En effet, il est indispensable que tous ceux qui possèdent des documents, des objets, des photos, des correspondances familiales, etc., de cette période et concernant des habitants de CORZÉ, se fassent connaître auprès d'un membre du groupe. Une rencontre sera ensuite organisée pour faire des photographies des documents ou des objets. A partir de la base de documentation collectée, le groupe étudiera les documents, fera les recherches complémentaires éventuelles, sélectionnera les documents et objets pour envisager leur prêt lors de l'exposition. Tout ceci sera fait dans le plus strict respect du document ou de l'objet. Et chaque prêteur retrouvera son bien à l'issue de l'exposition, cela va de soi...

Nous comptons sur votre aide et nous vous en remercions par avance.

Aussi n'hésitez pas à participer ainsi à un beau travail collectif de mémoire locale !

## Atelier Bande Dessinée

Pendant les vacances d'avril, un groupe d'une dizaine d'enfants a participé à l'atelier BD animé par un professionnel bédéiste, Thomas.

Les enfants présents ont réalisé une planche de BD : écriture du scénario, la partie concernant le décor et les personnages, les commentaires écrits dans les bulles, le dessin au crayon de bois, l'encrage, la mise en couleur...

Dans la continuité de cet atelier, les planches réalisées ont été affichées à la bibliothèque ainsi qu'un petit jeu autour de la bande dessinée.



Heures d'ouverture :  
lundi de 15h30 à 17h30  
mercredi de 16h à 18h  
samedi de 11h à 12h30

Fermeture :  
du 3 au 22 août inclus.

**Le stock d'ouvrages prêté par le Bibliopôle a été renouvelé et des achats de livres et BD ont été effectués ; alors n'hésitez pas, venez faire votre choix pour vos lectures de l'été !**



Photo Sylvie PIVERT

## L'espace jeunes

### Les temps forts de l'été

13 au 17 juillet : séjour jeunes au bassin d'Arcachon. 16 jeunes âgés de 12 à 17 ans vont séjourner dans la commune de Pyla sur Mer dans un camping 3 étoiles. Le but de ce séjour est de permettre aux jeunes qui fréquentent notre accueil de vivre des moments différents en dehors de leur cadre de vie habituel.

10 juillet : sortie au Puy du Fou sur inscription avec un nombre de places limitées.

20 juillet : sortie piscine au centre aquatique « Aquavita » de 14h à 18h

23 juillet : opération propreté dans le cadre du projet «Préven'son», les jeunes des accueils de jeunes de Lézigné et de Corzé vont procéder simultanément

au ramassage des ordures dans leurs communes. Ils souhaitent par cette action sensibiliser les habitants de leurs communes respectives au respect de leur environnement.

24 juillet : sortie cinéma à déterminer avec le groupe

30 et 31 juillet : découverte du film Western dans le cadre du festival Fabul'eau. L'espace jeunes organise 2 jours sur le « thème Cow-boy ». Le 30 juillet nous retransmettons un vieux western dans la salle des fêtes et le 31 nous organiserons une soirée avec restauration et déguisement sur le même thème.

### Espace jeunes

3 rue du Commerce

02 41 21 12 36

espacejeunes.corze@cc-duloir.fr

Patrick AMOUGOU

06 80 21 70 10

Les jeunes de 10 à 17 ans y seront accueillis du lundi au vendredi de 14h à 19h.

Ouvert du lundi 29 juin au vendredi 31 juillet et du 24 au 31 août.

Fermeture du 1er au 23 août inclus.

### L'équipe organisatrice du vide grenier



Photo Patrick AMOUGOU

### Association CORZ'AND CO

Le 21 juin s'est tenu dans l'église de Corzé un concert à l'initiative de l'association CORZ'AND CO, en partenariat avec la commune de CORZÉ et la Communauté de Communes du Loir.

Pour la deuxième fois, l'association a fait appel à la chorale KEUR COULEUR GOSPEL. Le concert a réuni environ 200 personnes. Pendant plus d'une heure et demie la chorale a enchanté le public présent avec ses chants religieux.

Pour l'occasion une majorité des élus de la commune avait fait le déplacement, le maire a noté une belle initiative des jeunes de vouloir mettre en valeur un monument de la commune souvent oublié. Il a aussi tenu à remercier la chef de chœur Solange DELANNE qui a su animer ce concert avec maestria et

mettre en valeur la chanson gospel que certains spectateurs découvraient.

Comme chaque année, l'association des jeunes de Corzé a organisé en février son vide grenier annuel.



Photo Francette JONCHERAY

## Conseil municipal

### Les élections

Le nouveau conseil municipal enfants est en marche. Le 10 avril dernier, 10 enfants âgés de 7 à 10 ans ont été élus par les enfants de la commune.

Le 29 avril, ils se sont réunis pour la première fois dans la salle du conseil et se sont présentés aux conseillers municipaux de la commune qui se réunissaient à leur suite. Puis ils se sont mis au travail. Jusqu'à la fin du mois de juin, ils se sont rencontrés pour mettre en place des projets.

Les commissions reprendront en septembre, une séance plénière est prévue pour le mois de novembre.

### Le voyage à Paris

Le 5 mai, le conseil municipal a été invité à visiter l'assemblée nationale par le conseil municipal des enfants de Seiches sur le Loir. Accompagnés d'élus de Seiches et de Corzé les enfants ont passé une journée à Paris riche en découvertes. Le groupe a été accueilli par Jean-Charles TAUGOURDEAU, député de notre circonscription, il a guidé la visite dans l'hémicycle et a répondu avec bienveillance aux questions des enfants. La visite dans la capitale s'est soldée par une visite en bus. Les enfants ont été marqués par cette visite, comme a dit l'un d'eux « c'est le plus beau jour



Photo Patrick AMOUGOU

## L'accueil de loisirs

### Juillet

Du 6 au 10 juillet

« Voir la vie en vert, ver, verre, vers, vair »  
De la création surprenante à la cuisine, du jardin au sport, tout y passe... Cette semaine « vertissime » un vêtement ou accessoire vert est vivement recommandé !!!

Le petit plus de la semaine :  
intervention d'un artisan de verre.

Du 13 au 17 juillet

« Mes recettes de sorcière... »  
Etre magiques, formules secrètes, plantes et légumes oubliés sont les bons ingrédients d'une semaine ensorcelante.

Le petit plus de la semaine :  
mise en scène d'un conte...surprise.

Du 20 au 24 juillet

« Sans dessus-dessous »  
Et si tout se retrouvait à l'envers : les mots, les vêtements, le repas, les histoires...n'est-ce pas renversant ???

Le petit plus de la semaine :  
un sport nouveau à découvrir !!!

Du 27 au 31 juillet

« Chut plus de bruit...c'est la nuit »  
Que se passe-t-il la nuit, lorsque tout le monde dort ? Découvre les animaux de nuit, le ciel étoilé et joue avec les ombres dans le noir.

Le petit plus de la semaine :  
la roulotte à bonheur et ses livres du festival Fabul'eau

### Août

Du 17 au 21 août

« A l'heure du thé avec tes héros de dessins animés »  
Alice et tous ses amis fêtent leurs « non anniversaire », mais pour avoir du gâteau il faudra passer les épreuves de tes héros !!! Attention bob l'éponge compte les points...

Le petit plus de la semaine :  
une journée « spéciale déguisé » en ton héros préféré.

Du 24 au 31 août

« Détective Wilson...dans les mondes fantastiques »

Aide notre détective à résoudre les énigmes cachées, lors de son voyage au travers des mondes fantastiques.

Le petit plus de la semaine :  
un sport nouveau à découvrir !!!

### Sorties

Jeudi 9 juillet Centre aquatique et jardin d'expression de Pignerolle.

Jeudi 16 juillet visite d'un château.

Jeudi 23 juillet rencontre inter accueils de loisirs, les 3/8 ans Malagué et les 9/12 ans intervention de la Cie « les Barjots » à la salle des sports de Corzé, basket acrobatique.

Jeudi 30 juillet pour les 3/8 ans ferme pédagogique, pour les 9/12 ans laser game et baignade à Malagué.

Jeudi 20 août refuge de l'arche.

Jeudi 27 août jeu de piste et baignade à Malagué.

(Jours de sorties sous réserve des disponibilités des sites et du temps).

### Temps forts

Tous les mardis ateliers parents/enfants de 17h à 18h15.

Ateliers au choix « festival Fabul'eau » le vendredi matin .

Tous les vendredis venez partager avec nous un petit déjeuner de 7h30 à 9h30.

Pique-nique famille, le vendredi 28 août veillée « western » à partir de 19h30.

### Spécial 9/12 ans

Des temps d'échange avec l'espace jeunes de Corzé.

Des repas autonomes à planifier ensemble.

Des sorties vélo et baignade à Villevêque le mercredi selon le temps.

Un programme d'activités dans lequel tu décides de tes projets à construire avec ton groupe.

Cet été, comme dans un bon vieux western, les cowboys et les Indiens t'ouvrent les portes de « Corzé Town », pour vivre des aventures incroyables chaque semaine.

**A LA CONQUETE DE L'OUEST CORZEEN Eté 2015**

#### Accueil de loisirs

Rue de la sucrerie  
02 41 76 74 27  
accueildeloisirs.corze@cc-duloir.fr

#### Communauté de Communes du Loir

Service Enfance-jeunesse  
Rue de la Blaisonnaire  
49140 Seiches sur le Loir  
02 41 27 57 89  
enfancejeunesse@cc-duloir.fr



Photos CCL Service Enfance Jeunesse



Photo Patrick AMOUGOU

## des enfants

de ma vie, je n'imaginai pas que la tour Eiffel était aussi imposante ».

### La visite à la SPAA<sup>1</sup>

Concernant le premier projet de ce nouveau mandat, il s'agit de sensibiliser les habitants de la commune à l'abandon des animaux domestiques. Chaque année, à l'approche de l'été, on recense une augmentation du taux d'abandon des animaux domestiques. La mission des conseillers enfants est d'aller récolter les informations et les solutions pour diminuer ce fléau auprès de la SPAA. Le 27 juin, le groupe s'est donc rendu au chenil de l'association situé promenade

de la Baumette à Angers, et a pu visiter le refuge. A l'issue de la visite, nous avons été reçus par Mme TRIOLLET la vice-présidente de l'association. Après une brève présentation de l'association, les conseillers ont pu lui poser les questions qu'ils avaient préparées pendant les commissions du vendredi après-midi.

Mme TRIOLLET a félicité les conseillers pour leur action et les a encouragés à continuer cette démarche de sensibilisation en faveur des animaux domestiques.

La journée s'est terminée par un pique-nique au bord du Loir.

<sup>1</sup> Société protectrice des animaux d'Angers

## Ecole Adrien TIGEOT



La **Fête de l'École** s'est déroulée le vendredi 26 juin à la salle des Sports.

Le maire, Jean-Philippe GUILLEUX, entouré de membres du conseil municipal a procédé à la traditionnelle « remise des dicos » aux enfants de CM2 qui rejoindront le collège à la rentrée, leur souhaitant pleine réussite dans la poursuite de leur scolarité.

La fête s'est poursuivie par les spectacles préparés par chaque classe. Tous se sont surpassés pour donner un spectacle joyeux et rythmé au public présent.

Un grand merci à l'équipe enseignante qui, assistée des ATSEM avait préparé ce sympathique spectacle.



Photos Francette JONCHERAY



Photos équipe enseignante



L'année scolaire touche à sa fin. Nous avons vécu une année riche en projets, émotions et réalisations !

Voici quelques souvenirs des temps forts de l'école cette année et nous donnons TOUS rendez-vous le mardi 1er septembre pour la rentrée !

**BONNES VACANCES A TOUS !**

L'équipe enseignante

## Temps d'activités périscolaires

La mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires a nécessité la mise en place à la rentrée de septembre 2014 des Temps d'Activités Périscolaires (TAP). L'organisation de la semaine éducative a été revue globalement, en concertation avec les parents et l'équipe enseignante.

La rentrée des classes a ainsi été fixée à 8h45 (9h précédemment) et la durée de la pause méridienne allongée d'1/4 d'heure pour permettre une meilleure organisation des deux services de restauration scolaire.

Les séances de TAP ont lieu les lundi, jeudi et vendredi de 15h30 à 16h30. Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés BAFA ou CAP petite enfance. Quatre prennent en charge les enfants de maternelle et six les enfants de l'école élémentaire.

Les activités, préparées par l'équipe d'animateurs et la coordinatrice du service, sont regroupées en cinq thèmes : Art et culture, Sport, Citoyenneté, Sciences et techniques, Se détendre.

Chaque thème regroupe plusieurs activités amenant l'enfant à s'initier et/ou découvrir. Les réalisations des enfants ont été exposées à l'occasion des portes ouvertes des services périscolaires le 5 juin.

Une enquête a été réalisée en fin d'année scolaire (\*) Les retours de questionnaires nous montrent que la majorité des familles interrogées se disent satisfaites de l'organisation générale des TAP. Des suggestions constructives ont été apportées qui nourriront la réflexion qui continue à être menée.

La municipalité souhaitant que le coût ne soit pas un obstacle à la participation des enfants aux TAP a institué un tarif très bas (10 € pour l'année scolaire). La charge supplémentaire pour le budget communal s'est élevée à 29 600 € pour l'année scolaire 2014/2015, déduction faite des aides perçues.

*Triptyque réalisé par le groupe de grande section de maternelle*



Photo Marie FOSSET

*(\* la synthèse des retours questionnaires sera consultable à la rentrée sur le site corze.fr)*

## La petite enfance

### La Maison de l'Enfance « Le Nid du Loir » :

- «Le Nid du Loir» est composé de 4 entités :
- Crèche collective (Accueil collectif régulier)
  - Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)  
Contact Christine COMTE 02 41 32 37 40  
ram-villeveque@mfam49-53.fr
  - La Halte garderie (Accueil occasionnel)
  - A petits pas « Lieu d'accueil enfants parents »

### La Maison de l'Enfance :

La Communauté de Communes du Loir, qui détient la compétence enfance jeunesse pour le territoire, est composée de 5 entités :

- Crèche collective (Accueil collectif régulier)
- Micro-crèche (Accueil collectif régulier)
- Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)
- La Halte garderie (Accueil occasionnel)
- L'Association Petite Enfance

Contact Sandra GUILLOU 02 41 95 48 35  
Lamaisondelenfanceduloir@associationpetiteenfance.fr  
Site de la CCL : [www.cc-duloir.fr](http://www.cc-duloir.fr)

**NOUVEAU : « La mam à Malice »** va ouvrir fin août sur notre commune.

Quatre assistantes maternelles agréées vont assurer son fonctionnement. Trois sont titulaires du CAP petite enfance, une de la formation d'assistante maternelle. La mam à Malice accueillera des enfants de 2 mois à leur première année d'école. Selon les places disponibles, un enfant porteur de handicap pourra être accueilli.

### Qu'est-ce qu'une MAM ?

Depuis 2010, les assistantes maternelles agréées par le conseil général ont la possibilité d'exercer leur métier en dehors de leur domicile.

Elles peuvent accueillir les enfants qui leur sont confiés dans des locaux agréés, appelés MAM. Les mam permettent à quatre assistantes maternelles ou plus d'accueillir chacune un maximum de 4 enfants simultanément. C'est un accueil à mi-chemin entre le domicile et la micro crèche.

Contact : 06 44 03 90 30 [mamamalice@gmail.com](mailto:mamamalice@gmail.com)

## L'Office de Tourisme du Loir en Anjou

Les visites et animations que l'Office de Tourisme du Loir en Anjou propose sur le territoire de la Communauté de Commune du Loir pendant l'été figurent dans l'agenda ci-dessous.



Pour les inscriptions et renseignements n'hésitez pas à le consulter

14bis rue Henri Régnier  
49140 Seiches-sur-le-Loir

tel: 02 41 60 46 78 ou 06 79 98 44 79

e: [tourismeduloir.enanjou@gmail.com](mailto:tourismeduloir.enanjou@gmail.com)

b: [tourisme-duloir-enanjou.over-blog.com](http://tourisme-duloir-enanjou.over-blog.com)

## A vos agendas...

28 juillet	Club de l'Amitié	Pique-nique
23 août	Chapelle de Montplacé - Jarzé	Concert à 16h30
21 août	Office de Tourisme du Loir	Après-midi découverte de Lézigné.
22 août	Les Pêcheurs du Loir	Marathon de Corzé
5 et 6 septembre	Ruralités	Huillé Lézigné
6 septembre	L'Épinière en fête	
Festival Fabul'eau	25 septembre	Spectacle musical à 21h à la Chapelle St-Laud
	26 septembre	Spectacles à 16h30/18h/21h à Cornillé
	27 septembre	Spectacle déambulatoire à 11h à Sermaise
4 octobre	Repas des Aînés	
11 octobre	APE Vide Greniers	
12 au 24 octobre	Office de Tourisme du Loir	«Regards sur nos entreprises»
14 octobre	Semaine bleue	Atelier mémoire à Seiches 14h30 à 17h30
15 octobre	Semaine bleue	Après-midi récréatif à Soucelles
15 octobre	Semaine bleue	Thé dansant à Lézigné 14h à 18h
16 octobre	Semaine bleue	Cinéma à Jarzé à 14h30
21 octobre	Heure du conte	Bibliothèque
24 octobre	Office de Tourismse du Loir	Sortie champignons.
21 novembre	Ass des Commerçants	Loto
5 décembre	TELETHON	
6 décembre	A.P.E.	Marché de Noël
15 décembre	Club de l'Amitié	Repas de Noël

# CORZÉ 19<sup>ème</sup>

## vide greniers



Organisé par l'Association des  
Parents d'Elèves de  
l'école Adrien Tigeot

**Dimanche**

**11 octobre 2015**

**de 8 h à 18 h**

**Comme nous vous en parlions dans les précédents numéros du Trait d'Union, tous les ans depuis 18 ans, le vide greniers anime les rues de Corzé.**

Les nombreux stands permettent aux habitants et visiteurs de déambuler dans notre village de bord de Loir et de le (re)découvrir : notre vide grenier est l'un des plus importants du département, très certainement parce qu'il se déroule dans les rues et non dans un stade ou dans un champ.

Pourquoi cet article ? Pour tout savoir sur le vide-grenier en plusieurs questions que vous pourriez vous poser en tant que parents et/ou en tant qu'habitants de notre commune,...Mais également pour vous donner **rendez-vous les samedis 12 et 26 septembre de 9h à 12h dans les salles associatives** pour prendre vos inscriptions et vous donner la priorité sur vos emplacements si vous souhaitez être exposants mais aussi pour répondre à vos éventuelles questions...

### 1) Pourquoi organiser un vide-greniers ?

Tout simplement pour faire vivre notre école et pour que les enfants de Corzé puissent vivre des aventures, des expériences inoubliables pendant leur scolarité, pour qu'ils puissent profiter des activités culturelles proposées à l'extérieur de la commune.

Ces moments ne peuvent être mis en place que s'ils sont financés...

Plusieurs exemples : des sorties aux musées pour plusieurs classes, projet de musique avec la galerie sonore pour les 3 classes de maternelle, échanges avec les correspondants des autres écoles ...

Mais aussi pour mettre en fête les rues de notre beau village !

### 2) Quand a lieu le vide-greniers ?

Tous les ans, le deuxième dimanche d'octobre. Cette année, il aura lieu le dimanche 11 octobre.

### Réservé aux particuliers

Emplacements de 6m<sup>2</sup> environ (3mx2m) 8 € avec réservation  
10 € sans réservation (sous réserve d'emplacements disponibles)

Restauration sur place : buvette, saucisses, frites, sandwiches

**Entrée et parkings gratuits**

Si, pour les visiteurs et les exposants, il dure une seule journée, ce n'est pas le cas pour les organisateurs qui sont à pied d'œuvre dès le vendredi matin et ce, jusqu'au lundi après midi, pour tout mettre en place et tout débarrasser, sans oublier la préparation en amont qui débute dès le mois de mai avec la préparation des affiches et des bulletins d'inscription, les réservations des matériels, puis en août avec leurs distributions dans les vide-greniers aux alentours, ensuite en septembre avec la prise en compte des inscriptions et la mise en place des exposants, et début octobre avec les commandes à passer, ...

### 3) Où se déroule le vide-greniers ?

Il se déroule sur toute la commune : dans les rues pour les exposants, sur la place de la mairie pour la buvette, sur les parkings mis à disposition sur le bord du Loir, dans les champs sur la route de Villevêque, en face de la salle des sports.

### 4) Qui peut aider le week-end du vide-greniers ?

Toutes les personnes (parents, anciens et futurs parents, grands-parents, habitants,...) qui le souhaitent et qui sont prêtes à donner 1 heure, 1/2 journée, 1 journée,...afin que le vide-grenier puisse continuer à exister, pour qu'il se poursuive d'années en années.

Pour notre école et pour notre village, il est important que de nouvelles personnes rejoignent régulièrement l'équipe de bénévoles. Même si vous n'avez pas beaucoup de temps, votre participation est utile et importante. C'est aussi l'occasion de faire connaissance et de partager un moment convivial.

*Si faire partie de cette formidable aventure humaine vous tente, merci de remplir le coupon page suivante en fonction de vos disponibilités et de le retourner. à Vanessa HUAU – 6 rue des Goganes 49140 CORZE.*



NOM : .....  
 Prénom : .....  
 Coordonnées téléphoniques : .....

[Indiquer dans le tableau le(s) créneau(x) et les actions qui vous intéressent]

	Actions	Matin	Après-midi
Vendredi 9 octobre mise en place	<ul style="list-style-type: none"> <li>Balisage des rues</li> <li>Fléchage parkings</li> </ul>	9 h - 10 h 10h - 12 h	14 h - 16 h 16 h - 18 h
Samedi 10 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Marquage des emplacements</li> <li>Electricité parking ...</li> </ul>	8 h - 10 h 10h - 12 h	14 h - 16 h 16 h - 18 h
Dimanche 11 octobre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accompagnements des exposants à leurs emplacements (5h à 9h)</li> <li>2 buvettes (9h à 19h)</li> <li>2 alimentations - crêpes, sandwichs (9h à 17h)</li> <li>Parkings (5h à 10h)</li> <li>Circulation (5h ....)</li> <li>Rangements (18h à 21h)</li> </ul>	5 h - 7 h 7 h - 9 h 9 h - 11 h 11 h - 13 h	13 h - 15 h 15 h - 17 h 17 h - 19 h 19 h - 21 h
Lundi 12 octobre nettoyage	<ul style="list-style-type: none"> <li>Débalisage des rues</li> <li>Défléchage des parkings</li> </ul>	9 h - 12h	14 h - 16 h

## Attestation - Inscription Vide-greniers

Organisé par l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Corzé  
 se déroulant le dimanche 11 octobre 2015 à CORZE

A retourner, **avant le 1er octobre 2015 (dernier délai)** Emplacements 6m<sup>2</sup> environ (3m x 2m) : 8 € avec  
 à Mme Vanessa HUAU, 6 rue des Goganes 49140 réserve  
 CORZE

Renseignements et inscriptions: [ape.corze@yahoo.fr](mailto:ape.corze@yahoo.fr) / [www.facebook.com/ape.corze](http://www.facebook.com/ape.corze)  
 02 41 32 34 30 ou 02 41 69 13 31 (de 9h à 21h, merci !)

Je, soussigné (e),

NOM : ..... Prénom : .....

Né(e) le : ..... à département ..... Ville .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Tel : .....

Plaque d'immatriculation : ..... Date 1ère mise en circulation : .....

Titulaire de la pièce d'identité n° : ..... Délivrée le : .....

Je déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)
- ne pas participer à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal)

Je réserve : ..... emplacement (s) x 8 €, soit un total de ..... €

**Je joins :** - **un chèque** du montant total à l'ordre de l'APE de CORZE  
 - **les photocopies recto-verso** d'une pièce d'identité (carte d'identité, permis de conduire, passeport) **et de la carte grise** du véhicule.

Fait à ..... le ..... Signature «lu et approuvé»

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et en accepte le contenu. Attestation devant être donnée à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de Corzé.

## Vos déplacements

# Envie d'aller au lac de Malagué ?

## Navette gratuite pour tous\*



du 7 juillet au 13 août 2015  
tous les mardis, mercredis et jeudis

\* La Communauté de Communes du Loir met ce dispositif en place chaque année. Il est accessible à tous, adultes et jeunes (les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés).

[www.cc-duloir.fr](http://www.cc-duloir.fr) 02 41 27 57 80

**Départ de Corzé à 13h52**  
rue du Moulin de la Motte  
parking des ateliers municipaux

Retour :  
**Départ de Malagué à 17h30**  
Arrivée à Corzé à 17h47

**2 EXPRESS**  
sur la ligne 2

**anjoubus**  
le réseau de transport du Département de Maine-et-Loire

### LIGNE 2 / 2 Services Express

DURTAL >> SEICHES-SUR-LE-LOIR >> ANGERS

Plus pratique, Plus rapide et tellement moins cher que la voiture  
avec un accès direct au centre-ville d'Angers et au tramway



Renseignements au 02 41 74 15 00 - Transports VOISIN

**Voisin**

[www.anjoubus.fr](http://www.anjoubus.fr)

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE  
**anjou**

# FESTIVAL FABUL'EAU

25, 26 et 27 septembre 2015



**Vendredi 25 septembre**  
à La Chapelle Saint Laud à 21 h

**Le « Vipères Assassines » Fan Club**

Spectacle musical et décalé  
Compagnie Jacqueline Cambouis  
Durée : 1h10 – Tout public



**Samedi 26 septembre à Cornillé les Caves**

**à 16h30 Le conte à manger sauvage**

Conte théâtralisé  
Compagnie A Travers Champs

**à 18h Barbe bleue assez bien raconté(e)**

Titus, Compagnie Caus' Toujours  
Durée : 50 min A partir de 8 ans

**à 21h Le film du dimanche soir !**

Un cinéma contem-forain  
Durée : 1h30 – Tout public



**Dimanche 27 septembre**  
à Sermaise à 11h

**L'autre jardin**

(spectacle déambulatoire  
dans le bourg)

Cie L'escamoteuse



Organisé par la  
Communauté de communes  
du Loir, Fabul'eau se  
déroule chaque année  
dans 3 communes du  
territoire. Les spectacles  
sont gratuits et se  
déroulent en plein air

*Les horaires et lieux des spectacles sont susceptibles d'être modifiés. Plus d'informations seront bientôt disponibles sur le site de la Communauté de Communes du Loir [www.cc-duloir.fr](http://www.cc-duloir.fr)*

Le temps d'un  
week-end venez  
découvrir les  
spectacles  
programmés  
par le festival  
FABUL'EAU

de la musique

des contes

du cinéma

...et quelques  
mélanges de  
genres ...